

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2019**

JCT/IC/NL – N° VILLE\_2019DL081

**Date de convocation** : 13 septembre 2019

**Affichage du compte-rendu** : 26 septembre 2019

**Nombre de conseillers en exercice** : 33

**OBJET : TAXES ET PRODUITS IRRÉCOUVRABLES**

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf septembre à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Thierry BUTIN, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Claude COLIN, Dominique BABE, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Alain VIOLLET, Chantal RUBIO, Eliane LEON, Gérard POTIRON, Cécile TOURNIER, Laurence MOULIN, Eric MAILLET, Joël CAS, Annie BERTON, Lilian MORINON, Maurice DUMONTET, Thierry MOLLARET, Guy PENDARIES, Sylviane STRETTI, Joëlle NATALINI, Réjane CLOUPET

Excusés / pouvoirs : Thierry HAON (donne pouvoir à Eliane LEON), Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Alain LEGRAS (donne pouvoir à Florent RIVOIRE), Yves MONTANGERAND (donne pouvoir à Eddie BREVALLE), Céline BARIOZ (donne pouvoir à Danièle POTIRON)

Excusés / absents : Philippe COLSON

Secrétaire de séance : Chantal RUBIO

Rapporteur : Danièle POTIRON

Madame le Trésorier Principal a fait savoir par courrier (n° liste 3795660215) qu'elle n'avait pu faire, malgré les démarches réalisées au regard du montant de la créance et malgré différents commandements le recouvrement des produits dus au titre de frais de restaurant scolaire, périscolaire, point accueil jeunes, musique et de remboursement cotisation RAFFP .

Les débiteurs étaient insaisissables ou les montants dus n'atteignaient pas le seuil de poursuite.

Les sommes inhérentes a ces titres ne peuvent donc pas être recouvrées.

**En conséquence, après en avoir délibéré le conseil municipal :**

- **ADMET** en non-valeur :

• Le titre de recette	2179-1/2018	pour un montant de	0,10 €
• Le titre de recette	2310-1/2018	pour un montant de	21,09 €
• Le titre de recette	1479-1/2017	pour un montant de	49,74 €
• Le titre de recette	737-1/2017	pour un montant de	49,74 €
• Le titre de recette	3028-1/2018	pour un montant de	17,61 €
• Le titre de recette	2338-1/2018	pour un montant de	0,01 €
• Le titre de recette	206-1/2017	pour un montant de	36,00 €
• Le titre de recette	313-1/2017	pour un montant de	36,00 €
• Le titre de recette	2394-1/2016	pour un montant de	24,00 €
• Le titre de recette	55-1/2017	pour un montant de	42,00€
• Le titre de recette	1815-1/2018	pour un montant de	0,01 €
• Le titre de recette	2917-1/2017	pour un montant de	6,01 €
• Le titre de recette	990-1/2016	pour un montant de	10,90 €
• Le titre de recette	1419-1/2016	pour un montant de	8,72 €
• Le titre de recette	2139-1/2016	pour un montant de	12,81 €
• Le titre de recette	1937-1/2016	pour un montant de	9,81 €
• Le titre de recette	2408-1/2018	pour un montant de	0,10 €
• Le titre de recette	1888-1/2018	pour un montant de	29,36 €
• Le titre de recette	2687-1/2018	pour un montant de	25,19 €

**Adopté à l'unanimité**

Fait à CORBAS, les jour, mois, et  
an que dessus,  
au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,

Le Maire,  
Jean-Claude TALBOT.